

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: demande EGF/2025/006 BE /Audi – Belgique

2026/0001(BUD) - 11/02/2026 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 593 voix pour, 55 contre et 9 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil sur la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la Belgique.

Le Parlement a approuvé la décision annexée à la résolution visant à mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) pour un montant de **7.527.625 euros** en crédits d'engagement et de paiement pour aider la Belgique à la suite de **3.414 licenciements** intervenus chez Audi (Audi Brussels SA:nV) et chez cinq fournisseurs et producteurs en aval.

Le Parlement a convenu avec la Commission que les conditions fixées dans le règlement FEM sont remplies et que la Belgique a droit à une contribution financière de 7.527.625 euros, ce qui représente 85% du coût total de 8.856.030 euros, comprenant des dépenses pour des services personnalisés de 8.738.968 euros et des dépenses pour des activités préparatoires, de gestion, d'information et de publicité, de contrôle et d'établissement de rapports, à concurrence de 117.062 EUR.

Événements ayant conduit aux licenciements

Suite aux faibles ventes du Q8 e-tron, unique modèle produit à l'usine Audi de Bruxelles, l'arrêt de sa production, initialement prévu pour 2027, a été avancé à 2025. Les coûts de production par véhicule à l'usine Audi BXL étaient plus élevés que dans les autres usines Audi. Aucun autre modèle n'était prévu pour remplacer le Q8 e-tron, dont la production a été arrêtée. Cette situation a entraîné la fermeture de l'usine le 28 février 2025, provoquant les suppressions de postes de production.

Le Parlement a souligné que la hausse des faillites ces deux dernières années a considérablement aggravé le chômage dans certaines régions de Belgique, notamment à Bruxelles et dans le Hainaut (Wallonie). Il a déploré que les licenciements aggravent encore la situation et a appelé les autorités belges à prendre des mesures pour réduire les faillites afin de prévenir un déclin structurel et régional, tout en s'attaquant aux inégalités sociales qui entraînent l'exclusion du marché du travail, telles que les inégalités entre les sexes et le faible niveau d'instruction.

Les députés ont également déploré l'arrêt des activités d'Audi en Belgique, malgré sa rentabilité, et le transfert de la production en Chine et au Mexique. Ils ont souligné l'importance de trouver une solution durable pour la reconversion de l'usine fermée afin de créer des emplois de qualité dans la région.

Offre de services personnalisée

Le Parlement a noté que la Belgique a commencé à fournir des services personnalisés aux bénéficiaires ciblés le 17 février 2025 et que la période d'éligibilité à une contribution financière du FGE s'étendra donc de cette date jusqu'à 24 mois après la date d'entrée en vigueur de la décision de financement.

Les services personnalisés devant être fournis aux travailleurs comprennent les mesures suivantes: i) services de conseil, d'information et de placement; ii) formations, notamment en ce qui concerne les compétences informatiques; iii) journée de l'emploi; iv) contribution à la création d'entreprise; v) incitations à la participation à des activités de recherche d'emploi.

Le Parlement a demandé que les mesures mises en œuvre fassent l'objet d'évaluations finales approfondies, intégrant des informations précises sur la manière dont les fonds ont été utilisés et sur la question de savoir s'ils ont effectivement permis d'atteindre les objectifs pour lesquels le FEM a été créé, y compris des données et des chronologies concernant le nombre de travailleurs réintégrés avec succès sur le marché du travail et les emplois auxquels ils ont eu accès, ainsi que sur ceux qui ont achevé des mesures de formation et de renforcement des compétences et les chronologies pertinentes.